

Conseil général
des ponts et chaussées

Décision du 22 mai 2006 relative aux nominations de MM. Prévot (Marc), inspecteur général de l'équipement, coordonnateur du collège logement et Le Noël (François), ingénieur général des ponts et chaussées, coordonnateur du collège ingénierie d'appui territoriale.

NOR : *EQUV0611225S*

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées,
Vu le décret n° 05-470 du 16 mai 2005 relatif au conseil général des ponts et chaussées,
Vu l'arrêté du 30 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation du conseil général des ponts et chaussées ;
Vu la décision n° 02-2006 du 4 janvier 2006 relative à la désignation des coordonnateurs des collèges, missions d'appui du CGPC ainsi que le secrétaire délégué du comité d'histoire du ministère ;
Sur proposition du président de la 7^e section, secrétaire général du conseil,
Décide :

Article 1^{er}

A compter du 19 juin 2006, M. Prévot (Marc), inspecteur général de l'équipement, est nommé coordonnateur du collège Logement en remplacement de M. De Korsak (Bernard), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

A compter du 24 juin 2006, M. Le Noël (François), ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé coordonnateur du collège Ingénierie d'appui territorial en remplacement de M. Dormagen (Jean-Marie), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

C. Martinand